

Responsables et coupables

Alors que les inspections actuellement diligentées sont missionnées pour tenter aveuglément d'engager la responsabilité des personnels pénitentiaires du SPIP de Loire Atlantique et de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Rennes, nos dirigeants, au ministère de la Justice et à la direction de l'administration pénitentiaire, ne semblent pas mesurer leur propres errements et leurs lourdes défaillances.

Outre le manque cruel de moyens mis à la disposition de la Justice française et plus précisément du service public pénitentiaire, le drame de Pornic met en effet en lumière des errances qui ont maintenant trop duré : celles de nos autorités de tutelle.

FO-DIRECTION, syndicat majoritaire représentatif des personnels de direction de l'administration pénitentiaire, entend mettre face à leurs responsabilités les vrais responsables de ce drame affreux et prévenir les risques de leur renouvellement.

Les services centraux de l'administration pénitentiaire, d'abord.

Depuis 1999 et la création des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP), l'incurie de l'administration centrale pénitentiaire vis à vis de ces services n'a cessé de grandir.

Malgré des mises en garde répétées, **FO-DIRECTION** n'a jamais été consulté sur l'évolution des SPIP, ni entendu sur les difficultés rencontrées par la filière insertion/probation de l'administration pénitentiaire.

La crise actuelle, c'est celle de notre administration centrale, incapable d'être en soutien et en appui aux services déconcentrés, laissés à eux-mêmes, dans une relation ambiguë avec l'autorité judiciaire avec laquelle le cordon aurait dû pourtant être coupé depuis 1999.

La sous-direction des personnes placées sous main de justice (PMJ), restée sourde aux nombreuses mises en garde, est la principale responsable de la situation que nous subissons aujourd'hui.

.../...

En effet, cette sous-direction missions, où la majorité des dirigeants (sous directeurs et chefs de bureaux) ne sont plus à ce jour, et c'est le paradoxe, des professionnels pénitentiaires de terrain, est désormais, et pour cette raison principale, dans l'incapacité d'assurer un vrai pilotage et de porter une vision prospective.

La faillite de la sous-direction PMJ est précipitée par son incapacité à être le moteur de la politique pourtant essentielle de prévention de la récidive.

Aucune procédure d'évaluation de l'activité des SPIP ou de mesure de la portée pratique de leur action en matière de prévention de la récidive n'a été mise en œuvre. Aucun contrôle des procédures imposées au niveau local n'a été réalisé ; chaque service devant ainsi naviguer à vue. Aucune articulation satisfaisante entre les SPIP et les établissements pénitentiaires n'a été proposée.

L'inspection des services pénitentiaires (ISP) a également une grande responsabilité dans la crise actuelle.

En 10 ans, moins de 10 inspections de SPIP ont été conduites par ce service d'inspection, alors que chacun des 194 établissements pénitentiaires est contrôlé, a minima, une fois tous les deux ans.

Comment dans de telles conditions reprocher aux SPIP d'avoir adapté leur fonctionnement aux moyens insuffisants mis à leur disposition ?

Les ministres de la Justice successifs, ensuite.

Depuis 2006 et le rapport de l'inspection générale des services judiciaires (IGSJ) dénonçant de façon alarmante l'état d'abandon des services pénitentiaires d'insertion et de probation vis-à-vis de leur tutelle ainsi que leur absence totale de pilotage, aucun des ministres de la Justice successifs n'a impulsé de véritable dynamique de réforme de l'organisation des SPIP issue du décret de 1999.

Les seules réponses de l'échelon politique ont consisté en un saupoudrage indemnitaire et statutaire, censé calmer la grogne de la filière d'insertion et de probation, sans s'attaquer de front aux lourds dysfonctionnements constatés.

En juillet 2010, dans son rapport sur le service public pénitentiaire, la Cour des Comptes a, à son tour, très sévèrement sanctionné le bilan de fonctionnement des SPIP.

.../...

Ce rapport dénonçait :

- **des « ressources humaines en situation tendue et précaire »** ;
- **« l'absence d'évaluation de l'action de ces services »** : « Depuis 2006, l'évaluation de l'effectivité de la prise en charge par les SPIP des mesures alternatives à l'incarcération n'a guère progressé. L'administration pénitentiaire continue en effet de traiter l'activité de ses services en « milieu ouvert » sous un angle principalement quantitatif » ;
- **« un pilotage timide de leur action »** : « le rapport de l'IGSJ en 2006 a mis en lumière le déficit d'animation dont souffraient les SPIP ».

L'ensemble de ces constats particulièrement sévères de la Cour des Comptes n'a fait, à ce jour, l'objet d'aucune réaction de la part des ministres de la Justice successifs.

Aux vrais responsables du drame du Pornic, FO-DIRECTION met en demeure, sous peine d'engager une nouvelle fois leur responsabilité au yeux de la Nation, de prendre sans délai les mesures suivantes :

- **Attribution à l'ensemble des services pénitentiaires (établissement, SPIP, DISP) des moyens tant humains que financiers nécessaires à la mise en œuvre de la loi pénitentiaire ;**
- **Mise en place d'outils d'évaluation** de l'activité et des difficultés des SPIP tant en milieu ouvert qu'en milieu fermé ;
- Abandon du projet de création d'antennes de greffe au sein des SPIP ;
- **Intégration des SPIP dans le plan d'inspection annuel** des inspecteurs territoriaux des services pénitentiaires, au même titre que les établissements pénitentiaires ;
- **Création d'un directeur territorial pénitentiaire chargé de coordonner sur le département ou au niveau inter-départemental l'action des établissements pénitentiaires et des SPIP ;**
- **Rattachement des personnels d'insertion et de probation oeuvrant au sein des établissements pénitentiaires (milieu fermé) au directeur de l'établissement pénitentiaire**, comme le préconise la Cour des comptes dans son rapport (Préconisation n° 20 : « Mise en place d'une autorité fonctionnelle des chefs d'établissements sur les agents des SPIP dans leur établissement ») ;
- **Restructuration de la sous-direction des personnes placées sous main de justice.**

* * * * *

.../...

FO-DIRECTION témoigne de sa solidarité exemplaire et infaillible à l'endroit des fonctionnaires pénitentiaires mis en cause dans l'exercice de leur fonction, et notamment ceux du SPIP de Loire Atlantique et de la DISP de Rennes.

En s'attaquant à eux, c'est à ceux qui dirigent, contre vents et marées, les établissements pénitentiaires et les SPIP que l'on s'attaque. Ce sont les garants de l'Etat de droit que l'on salit.

FO-DIRECTION ne laissera pas des personnels pénitentiaires jetés à l'opprobre public sans réagir avec force.

En charge du bon ordre des structures pénitentiaires et de l'application de la loi pénitentiaire, les directeurs des services pénitentiaires assument leur responsabilité face à la Nation.

Mais ils ne pourront sereinement le faire que si les plus hautes autorités de l'Etat les encouragent et les soutiennent.

Qui s'inquiète de la charge de travail supplémentaire des personnels pénitentiaires (personnels de direction, de surveillance, administratifs, techniques, d'insertion et de probation) inhérente à la sur-occupation endémique des établissements pénitentiaires.

FO-DIRECTION rend responsable les autorités de tutelle d'une absence d'appréciation de la dégradation considérable et rapide des conditions de travail des personnels pénitentiaires.

FO-DIRECTION réclame la tenue d'Etats généraux de la condition pénitentiaire et un dialogue social valorisant les métiers pénitentiaires et les missions dévolues au service public pénitentiaire.

FO-DIRECTION lance un signal d'alarme sur la démobilitation, l'usure des directeurs des services pénitentiaires à réguler au quotidien l'inextricable équilibre des détentions à l'aube de la mise en œuvre de la Loi pénitentiaire.

FO-DIRECTION dénonce aujourd'hui une crise de confiance sans précédent à l'égard de la direction de l'administration pénitentiaire et du ministre de la Justice.

Pour le Bureau National,
Le Secrétaire Général,

Michel BEUZON